



## DOSSIER D'INSCRIPTION AU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

**Ce dossier est à compléter et à retourner à l'accueil de la mairie par le participant**

Nom du jeune : .....

Prénom du jeune : .....

Sexe (cochez) :  F  M

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Age : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone fixe : .....ou mobile.....

Numéro de sécurité sociale : .....

Adresse Mail : .....@.....

### Les parents ou tuteur légal :

Nom du père : .....

Prénom du père : .....

Nom de la mère : .....

Prénom de la mère : .....

Adresse du père : .....

Adresse de la mère, (si différent) : .....

Tel mobile du père : .....

Tel mobile de la mère : .....

Mail du père : .....

Mail de la mère : .....

**PIECES à joindre :**

- ⇒ Justificatif de domicile (de ROEZE SUR SARTHE) ;
- ⇒ Photocopie d'une pièce d'identité et une photo ;
- ⇒ Attestation d'assuré(e) social\*
- ⇒ Attestation d'assurance responsabilité civile\* ;
- ⇒ La charte d'engagement ;
- ⇒ Autorisation parentale ;
- ⇒ Relevé d'Identité Bancaire et autorisation de versement.

\*Comportant le nom et prénom du jeune

À faire remplir obligatoirement par les parents ou le tuteur légal.

## **AUTORISATION PARENTALE :**

Je soussigné Madame, Monsieur....., en qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que de la charte à laquelle ma fille ou mon fils.....s'engage :

- La collectivité ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert d'un tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La collectivité s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

autorise mon enfant ..... à participer à l'opération « Argent de poche » et à percevoir son indemnité en fin de mission sous la forme d'un versement en numéraire.

Fait à ....., le...../...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

### **Autorisation « Droit à l'image »**

Dans le cadre du dispositif « Argent de Poche », la collectivité de Roëzé-sur-Sarthe est susceptible de prendre des photos/vidéos et de les utiliser en vue de leur publication et diffusion sur les supports de communications et d'informations (site internet, Les nouvelles Roëzéennes, réseaux sociaux, presse).

Je soussigné, \_\_\_\_\_, responsable légal de l'enfant \_\_\_\_\_,

O autorise

O n'autorise pas

les services de la commune de Roëzé-sur-Sarthe à prendre mon enfant en photo/vidéo et à les diffuser sur tous les moyens de communication (site internet, Les nouvelles Roëzéennes, réseaux sociaux, presse)

Signature des parents

Signature du jeune

Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), les données vous concernant recueillies sur la base de votre consentement sur ce formulaire remis à la commune de Roëzé-sur-Sarthe et nécessaires pour répondre à votre demande font l'objet d'un traitement ayant pour finalité : l'inscription de votre enfant au dispositif Argent de poche mis en place par la commune. Ces données ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et ne seront en aucun cas transmis à des tiers.

Elles seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement, ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données- limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données (Maire de la commune) à l'adresse suivante : [mairie-roeze@wanadoo.fr](mailto:mairie-roeze@wanadoo.fr) ou avec le délégué à la protection de vos données (Agence des Territoires de la Sarthe – Atesart - mail : [dpo@sarthe.fr](mailto:dpo@sarthe.fr)). Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : [contact@cnil.fr](mailto:contact@cnil.fr)

**Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations et accepte que mes données soient utilisées aux fins décrites dans le présent texte.**

**Date :**

**Signature :**

**CHARTRE D'ENGAGEMENT**  
**AU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »**

**Pour les mineurs ROEZEENS(NES)**

**De 14 ans révolus à 17 ans et 11 mois.**

Cette charte est un engagement de votre part, mais également de la commune de Roëzé-sur-Sarthe en charge du dispositif Argent de Poche. Elle vise à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-là attentivement.

Concernant la périodicité de l'activité :

- Les missions sont proposées pendant les congés scolaires, à raison de 3 à 5 demi-journées maximum par semaine.
- Les missions sont effectuées sur des demi-journées de 3 heures.
- Il n'est pas possible d'effectuer plus de 30 demi-journées par an.

Concernant la ponctualité :

- J'arrive 5 minutes avant l'heure précisée sur le contrat et sur le lieu du rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps prévu et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
- En cas d'indisponibilité, j'avertis le service d'intervention et la mairie 48h avant le début de la mission.

Concernant la réalisation des activités :

- Les missions qui me sont confiées peuvent être salissantes. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions.
- De même, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est conseillé d'ôter les bijoux.
- Étant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, ils devront à minima être placés sur silencieux.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions :

- Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec mon entourage, c'est à dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles les missions se déroulent mais également envers les autres participants.
- Durant les missions, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qui m'est confié. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue des missions.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés précédemment :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche ».
- Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation de la mission :

- Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité fixée à 15€/mission ;

J'atteste avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Roëzé-sur-Sarthe, le .....

(Nom et signature, précédés de la mention « Lu et approuvé »).

Le jeune :

Le représentant légal :

Le Maire

**Autorisation de versement d'indemnité**  
**Sur le compte du jeune ou du représentant légal(1)**

Je soussigné(e),.....

Autorise la commune de Roëzé-sur-Sarthe à verser la totalité des indemnités liées aux missions effectuées dans le cadre du dispositif « Argent de poche » sur le compte

Du jeune Mr ou Mlle.....

Ou du représentant légal, Mr ou Mme.....

Fait à ..... Le.....

<p><b>Signature du jeune,</b> Précédée de la mention « lu et approuvé »</p>	<p><b>Signature du représentant légal,</b> Précédée de la mention « lu et approuvé »</p>
---	--

(1) seulement si le jeune n'a pas de compte bancaire